

# Majeure en études médiévales

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES CENTRE D'ÉTUDES MÉDIÉVALES

## Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-150-2-0


CYCLE 1<sup>er</sup> cycle

TITRE Majeure en études  
OFFICIEL médiévales

TYPE Diplôme


CRÉDITS 60 crédits


COTE R MINIMALE 20.00

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

 Possibilité de séjour d'études à l'international

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Gabriele Giannini 514 343-5612

[gabriele.giannini@umontreal.ca](mailto:gabriele.giannini@umontreal.ca)

Hélène Leduc 514 343-6486

[helene.leduc@umontreal.ca](mailto:helene.leduc@umontreal.ca)

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission

<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

## Présentation

Les études médiévales se consacrent à la connaissance de la civilisation de l'Europe occidentale et du bassin méditerranéen entre 500 et 1500 ap. J.-C. en prenant en considération l'ensemble des disciplines de ce domaine d'études:

- histoire;
- histoire de l'art;
- philosophie;
- littératures française, anglaise, espagnole et allemande;
- latin médiéval;
- sciences auxiliaires.

L'étude de ces dix siècles permet à la fois de mieux comprendre les mutations qui ont fait passer l'Occident de l'Empire romain au pluralisme des nations et de jeter les bases politiques, morales, économiques ou artistiques de notre propre civilisation.

## Objectifs

Ce programme vise à donner à de futurs spécialistes les connaissances fondamentales et la maîtrise des outils essentiels à la poursuite de leurs études et de leurs recherches. Afin de satisfaire ces objectifs, le programme comporte des cours visant à la formation spécifique de futurs médiévistes ainsi que des cours disciplinaires empruntés aux différents champs d'études de la médiévistique. Cette forte multidisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur.

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- DIRECTEUR(-TRICE) LITTÉRAIRE
- INTERPRÈTE

- PROFESSEUR(E) DE LANGUES MODERNES
- TRADUCTEUR(-TRICE)

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
  - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
  - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
  - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

**Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes :** il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

## Remarques

L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2023** (à compter du 15 août 2022)
  - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2023** ?
  - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2023** ?
  - Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2023** ?

### Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> décembre 2022

## Structure du programme (1-150-2-0)

Version 01 (A12)

La majeure comporte 60 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 71A Introductions**

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0J
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0J
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0S

**Bloc 71B Latin**

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0J	LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0J
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0S	LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0J
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0S			

**Bloc 71C Outils**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0	FRA 3180	Édition critique	3.0J
ETM 3202	Initiation aux sources médiévales	3.0S	HST 2001	Paléographie	3.0J
ETM 3303	Sujet spécial	3.0			

**Bloc 71D Histoire médiévale**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ETM 2008	Archéologie médiévale	3.0S	HST 2132	Histoire des croisades	3.0J
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0S	HST 2139	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes	3.0J
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0J	HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle	3.0	HST 3130	Culture et société au Moyen Âge	3.0J
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0J	HST 3131	Les modernités du Moyen Âge	3.0J
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0J	REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0

**Bloc 71E Culture médiévale**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 2350	Perspectives médiévales	3.0	PHI 2870	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)	3.0S
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0J	PHI 3866	Problèmes de philosophie médiévale	3.0S
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0J	PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0S
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0	REL 1230	Introduction à l'islam	3.0J
HAR 2070	La cathédrale gothique	3.0J	REL 2220	Le Talmud et le judaïsme rabbinique	3.0J
HAR 3056	Reliques et pèlerinages	3.0J	REL 3910	Écrits juifs et chrétiens anciens	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)	3.0			

**Bloc 71F Langues et philologie**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0J	ESP 3517	Histoire de la langue espagnole 1	3.0J
ANG 2020	English Languages since 1066	3.0	FRA 1021	Littérature et histoire de la langue	3.0J
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0J S	GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0S
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0J	GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0S
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0J	GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0J
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0J	GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0S
ARA 1912	Arabe A1	3.0J S	LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0J

**Bloc 71Z**

Choix - 3 crédits.

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Anthropologie	Majeure	60 crédits	1-050-2-0	Jour
Histoire	Baccalauréat	90 crédits	1-165-1-0	Jour
Histoire de l'art	Mineure	30 crédits	1-170-4-0	Jour
Histoire	Mineure	30 crédits	1-165-4-0	Jour

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours HST de niveau 3000 ont comme préalable HST 1032 ou HST 1932. L'acquisition d'une 3<sup>e</sup> langue est fortement recommandée.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.